

I. PRESENTATION

SOCIUM Conseils est un organisme de formation professionnelle, de conseil opérationnel et organisationnel dont le siège social est établi à Reyrieux (France).

SOCIUM Conseils développe, propose et dispense des :

- Formations payantes en présentiel inter et intra entreprise
- Prestations de conseil opérationnel auprès d'une clientèle de professionnels.
- Prestations d'accompagnements individuels et collectifs auprès d'une clientèle professionnels.

L'ensemble des prestations SOCIUM Conseils étant ci-après dénommée « l'Offre de services SOCIUM Conseils » ou « l'Offre de services ».

2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les Offres de services relatives à des commandes passées auprès de la société SOCIUM Conseils par tout client professionnel (ci-après « le Client »). Les présentes CGV prévalent sur toute autre version antérieure, et en règle générale sur tout autre document, y compris sur d'éventuelles conditions générales d'achat émanant du client.

Le client se porte fort du respect des présentes CGV pour lui-même, par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de SOCIUM Conseil, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

Le fait de signer une convention ou de valider un devis implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de la part de SOCIUM Conseils, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que la société SOCIUM Conseils ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

3. ETUDE, CONSEIL, ET ACCOMPAGNEMENT

Toute prestation d'étude, de conseil et de coaching fait l'objet d'une proposition commerciale et financière établie par SOCIUM Conseils. La proposition et les prix indiqués par SOCIUM Conseils sont valables un (1) mois à compter de l'envoi de celle-ci. L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par SOCIUM Conseils d'un devis, et/ou d'un bon de commande et/ou d'une proposition commerciale signé par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai d'un (1) mois à compter de l'émission dudit devis et/ou bon de commande et/ou de la proposition commerciale. Les collaborateurs, délégués commerciaux, agents ou intermédiaires du client sont présumés de manière irréfragable disposer du mandat requis pour engager celui-ci. La signature d'un bon de commande et/ ou d'une proposition commerciale équivaut à une commande ferme et définitive. La signature du bon de commande et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes Conditions, lesquelles pourront être modifiées par SOCIUM Conseils à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

En cas d'acceptation par le Client, un acompte minimum de 30% du coût total de la prestation sera versé par le Client.

Les services et leur tarification sont adaptés sur mesure par rapport aux besoins du client. Pour la réalisation des missions d'études, de conseil opérationnel, d'accompagnement, SOCIUM Conseils facture le temps des consultants consacré à la mission, soit en fonction d'un prix par heure d'intervention, par jour d'intervention, soit au forfait.

Les frais techniques et logistiques liés à l'exécution de la mission sont à la charge du Client et ne sont en aucun cas inclus dans les honoraires.

La durée de validité de l'offre est précisée lors de la commande du service.

En cas de hausse des prix, SOCIUM Conseils est en droit de réclamer celle-ci auprès de l'acheteur, et ce en conformité avec les dispositions légales existant en la matière. Toutes les offres émanant de la société SOCIUM Conseils sont faites sans aucun engagement de sa part.

4. FORMATIONS EN PRESENTIEL

4.1 Formations interentreprises

4.1.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations interentreprises, longues ou courtes proposées par SOCIUM Conseils et réalisées dans les locaux SOCIUM Conseils ou des locaux mis à disposition par SOCIUM Conseils.

4.1.2 Conditions financières

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre de SOCIUM Conseils.

Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Tout stage ou cycle commencé est dû en entier. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation, ils sont optionnels et sont directement facturés au Client qui se charge, le cas échéant, d'en obtenir le remboursement auprès de son OPCO.

4.1.3 Remplacement d'un participant

SOCIUM Conseils offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.

Le remplacement d'un participant est possible sans indemnité jusqu'à 10 jours ouvrés. Si le remplacement intervient moins de 10 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, il ouvre droit à une indemnité forfaitaire de 50 € au profit de SOCIUM Conseils

4.1.4 Insuffisance du nombre de participants à une session.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, SOCIUM Conseils se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

4.1.5 Conditions d'accueil et informations préalables

Le donneur d'ordre communiquera toutes les informations relatives aux stagiaires en amont de la formation et notamment sur d'éventuels handicaps connus.

Une évaluation préalable sera faite par SOCIUM Conseils pour identifier la conformité des locaux et les ressources spécifiques à mettre en œuvre pour les stagiaires présentant une RQTH (formateur spécialisé en fonction du handicap, partenaires à mobiliser, supports et outils adaptés...)

4.2 Formations intraentreprise

4.2.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent des formations intraentreprise développées sur mesure et exécutées dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client.

4.2.2 Conditions financières

Un devis pourra être réalisé par SOCIUM Conseils à la demande du client au préalable à toute formation. Toute formation SOCIUM Conseils fera l'objet d'une Convention de formation où les conditions financières seront stipulées.

Sauf disposition contraire dans la proposition SOCIUM Conseils, un acompte minimum de 30% du coût total de la formation sera versé par le Client.

4.2.3 Modalités

A chaque nouvelle demande, l'organisme de formation SOCIUM Conseils fait parvenir, au Client, en double exemplaire une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le Client engage l'organisme de formation lui en retournant dans les plus brefs délais un exemplaire signé et portant son cachet commercial. Celle-ci est accompagnée d'un programme de formation.

SOCIUM Conseils est également susceptible au moment de la commande de demander au Client les nom, prénom et adresses email de chacun des Participants, ou toute autre information nécessaire à la bonne organisation de la prestation. C'est SOCIUM Conseils qui se charge d'adresser les convocations aux participants (dans le cas où ceux-ci n'auraient pas mail, ce document leur sera remis en main propre).

Délais d'accès : La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est au maximum de 60 jours ouvrés.

Accessibilité/ Conditions d'accueil :

L'organisme de formation SOCIUM Conseils, en collaboration avec son client, adapte les conditions d'accueil et d'accès des publics en situation d'handicap.

SOCIUM Conseils s'assure auprès de l'entreprise d'accueil que la formation se déroule dans des conditions qui garantissent de bonnes prédispositions d'apprentissage ainsi que la sécurité des personnes. SOCIUM Conseils, se réserve le droit de rectifier l'organisation de son intervention si ces garanties ne sont pas respectées.

Une évaluation préalable sera faite par SOCIUM Conseils, pour identifier la conformité des locaux et les moyens mis à disposition notamment pour l'accueil de personnes handicapées.

5. CONDITIONS PARTICULIERES « classe virtuelle » :

5.1 MODALITES D'UTILISATION ET ACCES AU SERVICE

5.1.1. Prérequis technique

Le client devra s'assurer préalablement, et durant toute l'utilisation du service, de la compatibilité de son environnement technique avec les outils utilisés par SOCIUM Conseils (ordinateur muni d'une webcam et d'une sortie audio avec une connexion internet haut débit).

SOCIUM Conseils ne peut être tenue responsable des éventuels problèmes de connexion internet. En cas de mauvaise qualité (notamment due à un cas de force majeure, à des coupures de courant, à des interruptions liées aux prestataires, hébergeurs et fournisseurs d'accès), rendant la classe virtuelle impossible, le contenu des cours peut être réalisé par téléphone. Dans ce cas, aucune demande de remboursement ou diminution du coût de la formation ne peut être réclamé.

5.1.2 Droit d'usage personnel

Les identifiants livrés par voie électronique au bénéficiaire sont personnels et confidentiels et ne peuvent en aucun cas être cédés et/ou partagés avec une autre personne salariée ou non du client ou revendus, sauf à notifier expressément, avant la première connexion. En cas de perte de ses identifiants par le bénéficiaire, le client s'engage à informer la société sans délai. A défaut, le client répondra de toute utilisation frauduleuse ou abusive des identifiants.

En cas de cession ou de partage constatés des identifiants, la société se réserve le droit de suspendre l'accès à la plate-forme, sans indemnité ni préavis.

5.1.3 Durée et garantie du service

Les accès à la formation commandée sont valables pour la durée spécifiée lors de la commande.

Le client s'engage à informer la société dans un délai de 24h de tout dysfonctionnement technique.

Le client déclare disposer de la compétence et des moyens nécessaires (techniques notamment...) pour accéder à sa plateforme de formation, et pouvoir en faire usage.

5.1.4 Propriété intellectuelle

SARL SOCIUM Conseils- au capital de 3000 euros
RCS Bourg-En-Bresse 832 467 088 Code NAF 7022Z
Siret 832467088 00015

Numéro TVA intracommunautaire FR88 832467088

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°84010191901 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Les termes ou dénominations SOCIUM Conseils sont réservés au titre du droit d'auteur ainsi qu'au titre de la propriété intellectuelle.

SOCIUM Conseils est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale,...) utilisés par SOCIUM Conseils pour assurer les formations demeurent la propriété exclusive de SOCIUM Conseils.

A ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de SOCIUM Conseils.

En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L.122-4 et L.335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction totale ou partielle est formellement interdite sous peine de poursuites.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formation, en ce compris les parcours de formation, ainsi que les bases de données figurant le cas échéant sur la plateforme SOCIUM Conseils (Digiforma) sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisé.

Selon les modules, seule une fiche synthétique sera mise à la disposition des inscrits sur la plateforme sous format téléchargeable.

5.1.5 Annulation d'un stage

SOCIUM Conseils se réserve la possibilité d'annuler et de reporter tout stage en cas de manque de participants (il faut un **minimum de 4 personnes** pour que la classe virtuelle soit maintenue) ou de problème technique ou logistique et ce sans aucun dédommagement. Dans ce dernier cas, les stagiaires seront prévenus au moins deux jours avant le début du stage et leur inscription automatiquement reportée à la session suivante.

6. DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS :

6.1 Documents contractuels

Pour chaque action de formation une convention établie selon les textes en vigueur est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise. L'attestation de participation est adressée après la formation. Une attestation de présence pour chaque partie sera fournie à l'issue de chaque formation.

6.1.1 Inscription des stagiaires

L'inscription du (des) stagiaire(s) sera prise en compte 15 jours minimum avant le démarrage de la formation, du bulletin d'inscription complété et signé par l'entreprise. Ce bulletin d'inscription vaut acte d'engagement. La confirmation, la convention et la convocation sera adressée 10 jours avant l'ouverture de la session au responsable de formation de l'entreprise, la convocation étant pour transmission au stagiaire. L'entreprise signataire du bulletin d'inscription déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions de réalisation de la formation telles que figurant dans la fiche produit Formation ou programme associé à la convention de formation.

6.1.2 Fourniture durant la formation :

SOCIUM Conseils fournit une formation adaptée à vos besoins et délivrée par des formateurs qualifiés par nos soins.

6.1.3 Responsabilité des prérequis

Le CLIENT (donneur d'ordre, acheteur ou stagiaire) devra s'assurer qu'il dispose des prérequis nécessaires et qui sont définis par SOCIUM Conseils sur le programme ou la proposition. La responsabilité SOCIUM Conseils ne saurait être engagée dans l'hypothèse où le CLIENT ne disposerait pas des prérequis nécessaires pour suivre la formation dans laquelle il est inscrit.

6.2 Règlement par un OPCO

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à SOCIUM Conseils. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par SOCIUM Conseils au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à SOCIUM Conseils au premier jour de la formation, SOCIUM Conseils se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

6.3 Annulation des formations en présentiel à l'initiative du Client

Les dates de formation en présentiel sont fixées d'un commun accord entre SOCIUM Conseils et le Client et sont bloquées de façon ferme.

En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité.
- report ou annulation communiqué moins de 15 jours et au moins 10 jours ouvrés avant la session : 50% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client
- report ou annulation communiqué moins de 10 jours ouvrés avant la session : 100% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.

En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

Annulation d'un stage

SOCIUM Conseils se réserve la possibilité d'annuler tout stage en cas de manque de participants ou de problème technique ou logistique et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et leur inscription automatiquement reportée à la session suivante.

6.4 Réclamation

Pour toute réclamation, vous pouvez adresser un mail à : contact@socium-conseils.fr

7. FACTURATION- REGLEMENT

7.1 Prix

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur. Les éventuels taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client. Les frais de déplacement du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant (vidéo projecteur, métaplan, Matériel de simulation marketing, ...) pourront être facturés en sus en accord avec le Client.

7.2 Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- le paiement doit être effectué en euro uniquement.
- le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture ;
- le règlement est accepté par règlement domicilié automatique (prélèvement), chèque, virement bancaire ou postal à l'ordre de SOCIUM Conseils;
- aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

En cas de retard de paiement SOCIUM Conseils, pourra suspendre toutes les commandes en cours et désactiver le(s) accès informatiques éventuellement transmis, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. SOCIUM Conseils aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à SOCIUM Conseils.

8. LIMITATION DE RESPONSABILITE de SOCIUM Conseils

La responsabilité de SOCIUM Conseils ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage du ou des module(s) de formation par les Utilisateurs ou toute cause étrangère à SOCIUM Conseils.

Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de la société SOCIUM Conseils est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client.

La responsabilité de SOCIUM Conseils est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

En aucun cas, la responsabilité de SOCIUM Conseils ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

9. FORCE MAJEURE

SOCIUM Conseils ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure.

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive :

la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à SOCIUM Conseils, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de SOCIUM Conseils.

10. PROPRIETE INTELLECTUELLE

SOCIUM Conseils est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des Formations, qu'il propose à ses Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par SOCIUM Conseils pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de SOCIUM Conseils. A ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de la société SOCIUM Conseils. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations en ce compris, les documents transmis lors de missions de conseil et de coaching, ainsi que des bases de données figurant le cas échéant sur quelque plateforme informatique de SOCIUM Conseils, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

En tout état de cause, SOCIUM Conseils demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

11. CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques, commerciaux ou personnels, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par SOCIUM Conseils au Client.

SOCIUM Conseils s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

12. COMMUNICATION

Le Client accepte d'être cité par SOCIUM Conseils comme client de ses offres de services, aux frais de SOCIUM Conseils. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 7.5, SOCIUM Conseils peut mentionner le nom du Client ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

13. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le Client s'engage à informer chaque Utilisateur que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins d'amélioration de l'offre du cabinet SOCIUM Conseils et du suivi de la validation de la formation, du conseil et de la prestation de coaching opérée conformément à la commande

- la connexion, le parcours de formation et le suivi des acquis des Utilisateurs sont des données accessibles à ses services ;

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement général de l'UE sur la protection des données (RGPD) les données collectées dans le cadre des prestations proposées ont fait l'objet d'une déclaration à la CNIL, d'un consentement de votre part et peuvent être supprimées de notre base de données. En effet, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à SOCIUM Conseils par mail à contact@socium-conseils.fr.

Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent l'Utilisateur et auxquelles il aura eu accès.

Ces données seront supprimées dans un délai de un an à partir du moment où le client n'est plus actif.

14. DROIT APPLICABLE- Attribution de compétence- Règlement des litiges

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et SOCIUM Conseils à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce de Bourg-En-Bresse.